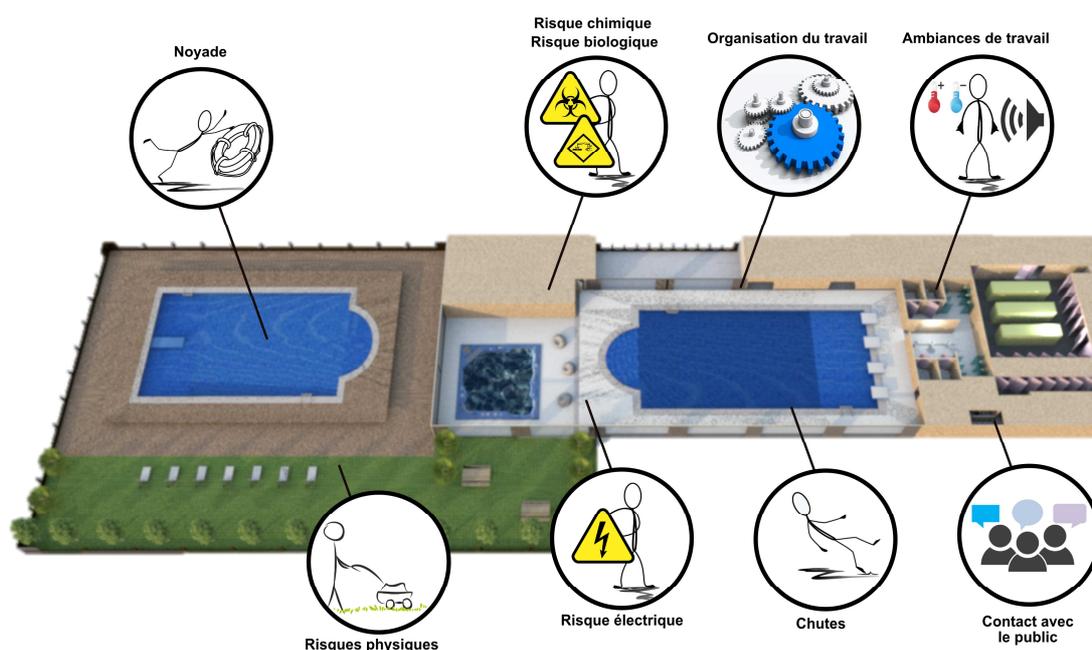


## AGENTS TECHNIQUES DES PISCINES

### Comment prévenir les risques professionnels ?

L'activité des agents techniques des piscines les expose à des risques importants pouvant porter atteinte à leur santé et leur intégrité physique (ex : intoxication, maladies chroniques, lésions physiques, etc.).

Cette fiche pratique a pour vocation d'aider les collectivités dans l'identification des risques et la recherche de mesures de prévention.



Dans le cadre de leur activité quotidienne de maintenance, d'entretien et de nettoyage, les agents sont exposés à des risques professionnels :

- **Risques chimique et biologique** : utilisation et stockage des produits de traitement de l'eau (composés chloré, brome, ozone), exposition aux germes pathogènes (mycoses, légionellose etc.).
- **Noyade** : lors d'interventions à proximité des bassins.
- **Chutes** : de hauteur (lors des opérations de vidange pour le nettoyage des bassins ou le remplacement de luminaires), de plain-pied (glissade sur les sols mouillés).
- **Organisation du travail** : travail isolé, contraintes horaires (préparation des installations avant l'ouverture du public, travail le soir ou le week-end etc.).
- **Ambiances physiques** : bruit (machinerie, chahut des usagers), humidité, variation de température entre les installations techniques et les lieux d'accueil du public.
- **Risque électrique** : lors de réparations.
- **Risques physiques** : port de charges (matériels pour l'entretien des bassins), postures contraignantes (station debout prolongée, nettoyage des bacs tampons etc.), utilisation d'équipements de travail pour l'entretien des sols et des espaces verts.
- **Contact avec le public et les entreprises extérieures.**

## Moyens de prévention

Les mesures mentionnées ci-dessous (liste non exhaustive), permettront à la collectivité de prévenir un certain nombre de risques professionnels.

<b>ORGANISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✘ <b>Instaurer un règlement hygiène et sécurité à destination des agents et des usagers.</b></li> <li>✘ <b>Organiser les activités de maintenance de manière à :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Positionner des agents disposant des compétences et connaissances adaptées aux interventions réalisées</b> (formations, habilitation électrique correspondante...),</li> <li>→ <b>Définir les moyens matériels et humains nécessaires</b> (équipements, EPI, etc.).</li> </ul> </li> <li>✘ <b>Déterminer :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Le cadre et les procédures de travail :</b> fiche d'intervention lors des opérations à risques tel que le nettoyage des plages ou le dosage des produits, consignes en cas d'accident ou incident,</li> <li>→ <b>L'organisation du temps de travail</b> (astreintes, temps de repos...),</li> <li>→ <b>Les moyens de secours</b> (moyen de communication et d'alerte, protection du travailleur isolé).</li> </ul> </li> <li>✘ <b>Coordonner les interventions des entreprises extérieures</b> (plan de prévention, protocole de sécurité).</li> </ul>
<b>TECHNIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✘ <b>Concevoir et aménager les locaux de manière à limiter les risques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>De chutes :</b> dispositifs antidérapants sur le sol, bouée de secours à proximité des bassins, protection collective contre les chutes de hauteur (PIRL, etc.),</li> <li>→ <b>Chimique / Biologique :</b> stocker les produits (traitement, peinture etc.) dans des locaux spécifiques et séparés, traitement automatisé, respecter les capacités d'accueil des bassins et les règles d'hygiène générale,</li> <li>→ <b>Électrique :</b> utiliser du matériel électrique adapté aux atmosphères humides, éviter la cohabitation électricité / eau / agent,</li> <li>→ <b>Nuisances sonores :</b> revêtement acoustique (plafonds, murs, etc.), protections individuelles contre le bruit,</li> <li>→ <b>Manutentions manuelles :</b> fournir des moyens de manutention mécanique (chariot).</li> </ul> </li> <li>✘ <b>Déterminer les vêtements et EPI nécessaires aux activités réalisées</b> (sur la base de l'évaluation des risques, des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits utilisés et des notices d'utilisation et d'entretien des équipements de travail).</li> <li>✘ <b>Mettre à disposition une trousse de secours et un rince-œil dans les locaux techniques.</b></li> </ul>
<b>HUMAIN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✘ <b>Prévoir les formations suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Prévention du risque électrique</b> (en vue de l'habilitation),</li> <li>→ <b>Balisage et signalisation temporaire de chantier,</b></li> <li>→ <b>Secourisme et manipulation des extincteurs,</b></li> <li>→ <b>Techniques de traitement des eaux de piscine,</b></li> <li>→ <b>Prévention des Risques liés à l'Activité Physique</b> (PRAP ou autres),</li> <li>→ <b>Gestion des conflits.</b></li> </ul> </li> </ul>

### Piscines et centres aquatiques : agir contre la trichloramine

*INRS, campagne d'information sur la trichloramine 2016*